



## **SYNTHESE DES INTERVENTIONS**

Le 11<sup>e</sup> colloque annuel de la FNADEPA a réuni à Paris le 23 janvier 2019 plus de 300 professionnels autour de l'actualité des politiques vieillesse. Cette édition a permis de débattre de la future loi Grand âge et Autonomie, des enjeux économiques du curatif au préventif, de présenter le prototype d'une nouvelle organisation, et de détailler les projets de la CNSA et l'avenir des établissements sociaux et médico-sociaux... En outre, la FNADEPA a réaffirmé toute son ambition et son engagement collectif pour œuvrer à la transformation profonde du modèle d'accompagnement au grand âge.

### **OUVERTURE**

#### **Jean-Pierre RISO, président de la FNADEPA**

L'an passé, les personnels des établissements et services pour personnes âgées ont exprimé au travers d'un mouvement inédit leur volonté ardente d'un autre modèle d'accompagnement du grand âge. Le réseau de la FNADEPA a témoigné de sa solidarité envers ces revendications légitimes. Ainsi, plusieurs parlementaires se sont saisis du sujet, et la concertation Grand âge et Autonomie s'est ouverte le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Il est urgent d'aboutir à une réforme, car le modèle actuel est dépassé et fréquemment en décalage avec les aspirations des citoyens. À ce titre, la FNADEPA continuera à participer aux travaux structurants et ambitieux initiés par la CNSA et son Conseil d'administration.

### **LOI GRAND AGE ET AUTONOMIE : LES REVENDEICATIONS DE LA FNADEPA**

#### **Jean-Pierre RISO, président de la FNADEPA**

La FNADEPA présente ses sept grandes propositions pour réformer durablement l'accompagnement du grand âge. Elle milite pour que des moyens financiers pérennes et à la hauteur des besoins soient enfin alloués. D'après le Haut Conseil de l'Âge, les besoins s'élèvent à environ 7 milliards d'euros à l'horizon 2024. En matière de financement, la FNADEPA reste attachée à une solution

protéiforme, reposant néanmoins sur un socle important de protection sociale.

La FNADEPA a effectué des propositions fortes afin que le système d'actuel d'accompagnement du grand âge puisse devenir équitable et homogène sur l'ensemble du territoire.

Elle rappelle à nouveau la nécessité de redonner du sens aux métiers du secteur. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter significativement le nombre de professionnels, de revaloriser les métiers, notamment financièrement, de créer de nouveaux métiers du grand âge et des passerelles, et de renforcer la formation professionnelle. Cela doit passer par une campagne nationale de communication positive. La FNADEPA défend un ambitieux modèle de financement des services d'aide à domicile, garantissant à la personne accompagnée une maîtrise de son reste à charge. En outre, ce modèle promet une pérennité financière reposant sur une contractualisation porteuse de missions d'intérêt général.

La FNADEPA réclame une simplification des procédures liées aux parcours de vie des personnes, ainsi qu'une rationalisation des instances concourant à leur mise en œuvre.

Elle milite pour un renforcement de la prévention de la perte d'autonomie.

La FNADEPA s'engage pour une meilleure reconnaissance des aidants et des familles. Elle réclame notamment que les dispositifs gouvernementaux permettant de financer l'aide au répit soient appliqués partout.

Enfin, la FNADEPA revendique une loi ambitieuse. Elle souhaite que l'adaptation des domiciles à la perte d'autonomie et le recours



aux nouvelles technologies deviennent des orientations politiques prioritaires.

## DU CURATIF AU PRÉVENTIF, ENJEUX ÉCONOMIQUES ET DE SANTÉ PUBLIQUE

**Pr Françoise FORETTE, directrice d'International Longevity Centre France**

En France comme en Europe, il est constaté une augmentation importante de la durée de vie, notamment chez les femmes. Néanmoins, l'accroissement de la longévité ne constitue un privilège que si la majorité des individus vieillit en étant active et en bonne santé.

De manière globale, les seniors sont en bonne santé. Néanmoins, environ 8% de cette population est en perte d'autonomie. D'un point de vue humain et économique, la prévention constitue donc une priorité absolue pour éviter cette perte d'autonomie chez les personnes qui vieillissent.

En outre, l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie constitue un enjeu majeur. Néanmoins, tous les gouvernements se sont heurtés au manque de financement.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place une assurance autonomie publique obligatoire. Elle permettrait aux personnes en perte d'autonomie de percevoir entre 925 euros et 1 275 euros en sus de l'APA. Ce projet a été proposé au Haut-Conseil de l'Âge.

Par ailleurs, la prévention commence dès le plus jeune âge et se poursuit jusqu'à l'âge le plus avancé. Les acteurs de la prévention sont en premier lieu l'école, mais aussi les gérontopôles et les médecins généralistes. Pour réduire les inégalités liées au niveau d'éducation, la prévention doit aussi être mise en œuvre dans les entreprises.

Tout d'abord, la prévention cible les maladies liées à l'âge. Pour information, la majorité de ces maladies ont des facteurs de risques modifiables. Néanmoins, certaines ne se préviennent pas si facilement, notamment la maladie d'Alzheimer.

La prévention cible également la fragilité, qui peut aboutir à une perte d'autonomie. À ce titre, un questionnaire est en cours d'élaboration aux côtés de la CNAV pour permettre aux personnes de s'autodétecter en état de fragilité, en répondant à 3 questions simples.

Enfin, l'inactivité est un facteur de risque majeur quand l'individu commence à prendre de l'âge. Il impacte sa santé et sa longévité. Ainsi, il est important de préserver une activité, quelle qu'elle soit : professionnelle, mentale, de loisir, physique, ainsi que les interactions sociales. Il est important de continuer à stimuler les fonctions cognitives. S'agissant de l'activité professionnelle, il convient de changer les mentalités des employeurs face à l'âge, et d'adapter les conditions de travail.

## UNE NOUVELLE LOI POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN 2019 : QUE PEUT-ON EN ATTENDRE ?

**Annie VIDAL, députée de Seine-Maritime, membre de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale,**  
**Benoît CALMELS, délégué général de l'UNCCAS,**  
**Jean-Philippe VINQUANT, directeur général de la cohésion sociale.**

S'agissant de la préparation de la nouvelle loi pour l'accompagnement des personnes âgées, la consultation citoyenne est très vivace. À ce titre, une plateforme de contribution a permis de recueillir un matériau très riche pour la réflexion.

D'un point de vue régional, la consultation de personnes âgées et de leurs familles dans le cadre de groupes d'échanges a également permis de faire remonter un grand nombre de problématiques très concrètes.

Enfin, au niveau national, des ateliers ont été mis en place pour traiter les différents sujets liés à la perte d'autonomie (financement, aidants, métiers, gouvernance...). Lors de ces groupes, des scénarios modulaires ont été identifiés, afin



de disposer de plusieurs manières de mettre en œuvre les propositions remontées.

Lorsque le projet de loi sera écrit, bien évidemment, les professionnels et les fédérations seront sollicités pour enrichir le texte.

La première réunion a fait apparaître des points d'accord sur le constat des forces, mais aussi des faiblesses. Elle a permis de dessiner des voies de progrès très largement consensuelles, ainsi que des points de priorité sur les actions à engager rapidement et à poursuivre sur la durée.

Il est important de « transformer l'essai ». En effet, certains craignent que cette loi ne soit qu'une série de mesures qui n'aboutiraient sur aucune action concrète.

Cette loi devra certes être votée pour résoudre les problèmes actuels. Néanmoins, étant donné que les communes décident de leurs investissements à l'échelle de deux mandats, il est important que cette loi prenne également en compte la situation des personnes âgées à l'horizon 2030, voire 2040.

Par ailleurs, il est important de porter au débat la question de la part des dépenses publiques qui pourront être consacrées à l'accompagnement du grand âge. À ce titre, les travaux du Haut-Conseil de l'Âge ont fixé des esquisses de montants de financements qu'il semblerait nécessaire d'apporter.

S'agissant des aidants, il conviendrait de pouvoir aider ceux qui sont salariés, en leur permettant d'avoir un congé. Le gouvernement s'est déjà engagé sur ce sujet. De même, en entreprise, la mise en place de certaines stratégies RH peut faciliter la vie des aidants, notamment *via* le télétravail.

En outre, il existe beaucoup d'actions de solidarité bénévoles et/ou associatives qu'il conviendrait de structurer et d'organiser au niveau national, d'autant plus que cette solution pourrait permettre de favoriser le maintien à domicile.

S'agissant des résidences autonomie, selon certains, dans 30 ans, le modèle actuel de la résidence autonomie n'existera plus. Il serait

remplacé par un habitat inclusif dans les cœurs des villes.

Ces débats sont aussi l'occasion de prendre en compte le sujet des plans d'investissement dédiés à la rénovation ou à la transformation des structures d'accueil.

Les débats ont également porté sur les métiers de l'accompagnement. En effet, le recrutement des professionnels est très difficile. Par conséquent, il est urgent d'améliorer les conditions de travail, la rémunération et la reconnaissance de ces derniers.

## UNE COOPÉRATIVE GESTIONNAIRE D'EHPAD, DE SSIAD ET D'ACCUEIL DE JOUR : PROTOTYPE D'UNE NOUVELLE ORGANISATION

**Sophie QUELENNEC, directrice de la plateforme Lépine de Versailles**

Cette coopérative gestionnaire d'EHPAD, de SSIAD et d'accueil de jour est née de la convergence de plusieurs facteurs. Tout d'abord, la nouvelle municipalité de la ville de Versailles souhaitait disposer d'une structure d'accueil polymorphe.

Conjointement, la structure de l'époque rencontrait une problématique immobilière ainsi que des soucis relatifs aux bâtiments vieillissants qui séparaient les équipes. De plus, il existait une volonté forte d'innover pour répondre aux nouveaux besoins de la population en perte d'autonomie de la ville de Versailles. Le projet a mis en tout dix ans pour aboutir.

Ainsi, en 2012, la coopérative a officiellement été créée. En 2015, les travaux ont débuté. En 2016, tous les salariés ont commencé à travailler sur le même site, et la gestion a été centralisée.

Bien évidemment, il a fallu beaucoup rassurer les équipes lors de cette période de transition. 65 % ont accepté de suivre la transformation. Un accord d'adaptation a permis aux collaborateurs concernés d'être transférés dans cette structure à but non lucratif. Ils sont ainsi



devenus des salariés de droit commun. D'autres ont fait le choix de rester fonctionnaires.

Désormais, l'ensemble des services fonctionne comme un tout. Le but est de fournir des réponses organisées, mais décloisonnées. Ce projet, malgré les difficultés de mise en œuvre, a été un succès, car les parties prenantes ont affirmé dès le départ ce qu'elles voulaient mettre en place à long terme.

En outre, cette année, le premier Conseil d'Administration a eu lieu avec les représentants des salariés, ce qui a constitué une étape très importante. En effet, le secteur rencontre d'importantes difficultés de recrutement. Or, le fait d'inclure les salariés dans le fonctionnement de la structure permet de les rendre conscients des problématiques économiques du secteur, et coresponsable de la construction du projet. Dorénavant, l'enjeu est de concilier deux cultures professionnelles très différentes : le privé et le public.

## NOUVELLE LOI, EHPAD DE DEMAIN, REGROUPEMENTS... : VERS LA FIN DES ESMS ACTUELS ?

**Dr Pierre JEANDEL, directeur médical de l'Association des Foyers de province,**  
**Jean-Jacques COIPLÉ, directeur général de l'ARS Pays de la Loire**

Le modèle actuel des EHPAD a correspondu à un besoin à une certaine époque. Aujourd'hui, il paraît évident qu'il est à bout de souffle. À ce titre, en ce moment, il est constaté une multitude d'actions et de réflexions sur son positionnement.

L'EHPAD a sans aucun doute un rôle à jouer vis-à-vis de la population âgée. Il dispose d'une potentialité de projection et de ressources en interne, et ne peut pas être strictement réduit à l'accueil de personnes démentes.

L'EHPAD de demain, c'est l'EHPAD d'aujourd'hui, qui est au rendez-vous des besoins de la population âgée, qui anticipe ses attentes, et qui a bien compris que dans un monde qui évolue à vitesse grand V, il vaut

mieux anticiper que subir. L'EHPAD doit devenir un acteur fondamental du respect des droits des personnes âgées. Il doit s'inscrire au sein d'une société dont il est permis d'espérer qu'elle devienne de plus en plus inclusive, dans le respect du droit de vivre, de rester à la maison, et d'être en bonne santé.

En effet, il apparaît que l'aspiration très majoritaire est de finir sa vie à son domicile. Néanmoins, dans certaines situations, il n'est pas possible pour les personnes de rester chez elles. Par conséquent, l'EHPAD doit être un lieu de vie en capacité d'offrir des prestations d'accompagnement et de protection pour cette population.

En outre, l'EHPAD doit s'inscrire dans une dynamique de coopération sur son territoire. Il doit également engager des réponses pour la prise en charge à domicile, pour le soutien des aidants, et pour le développement de la télémédecine. Il est laissé à chaque établissement une certaine latitude pour pouvoir faire des choix innovants en fonction des besoins de son territoire, et procéder à quelques expérimentations. Néanmoins, il peut être observé une certaine frilosité à s'aventurer hors des sentiers battus, ce qui n'est jamais une chose facile. Pour autant, le secteur est en capacité d'être au rendez-vous de ces évolutions. Les initiatives déjà prises constituent un signe d'espoir.

Par ailleurs, il est constaté une véritable crise de l'attractivité des métiers de l'accompagnement. Par conséquent, il est crucial de déterminer des parcours de formation spécifiquement destinés à la personne âgée, afin de mieux identifier cette profession et de pouvoir la valoriser et la soutenir.

## VERS UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, LES PROJETS DE LA CNSA

**Marie-Anne MONTCHAMP, présidente de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie**

Le Conseil d'administration de la CNSA n'a cessé de réfléchir à la question de l'autonomie,



d'autant plus que l'une de ses principales missions est de produire une vision prospective du système de protection sociale.

La contribution que le CNSA apportera à la réforme Grand âge et autonomie sera l'affirmation de la pleine et entière citoyenneté de la personne jusqu'à la dernière seconde de sa vie.

Cet élément fondateur dispose d'une déclinaison dans la qualification du lieu où vivre. En effet, le « chez-soi », dans son sens le plus inclusif, doit constituer le corollaire de l'expression de la citoyenneté.

Par ailleurs, la réponse apportée aux personnes âgées doit être totalement personnalisée. À ce titre, elle nécessite d'autres savoir-faire organisationnels de la part de la fonction publique.

De plus, aujourd'hui, les transitions démographiques, économiques, et sociétales imposent de penser différemment le système social. Ainsi, il convient de procéder à un questionnement structuré et exigeant sur les besoins de financement.

Auparavant, le financement était appréhendé autour de deux grands domaines : le soin/la

santé, et l'accompagnement. Or, ces derniers ne permettent pas d'appréhender l'ensemble des besoins liés à l'âge. En effet, deux grands impensés mettent le système de protection sociale sous tension : le financement du logement et de la fonction présenteielle.

Pour conclure, dans l'organisation du système de protection sociale de demain, tout le pays doit se mobiliser pour apporter des réponses adaptées aux réalités des différents territoires.

## CLÔTURE

### Jean-Pierre RISO, président de la FNADEPA

Les remerciements sont apportés aux intervenants, aux participants, aux exposants et aux partenaires du colloque.

Le rendez-vous est donné à Perpignan, les 20 et 21 juin 2019 pour le 34<sup>e</sup> congrès national de la FNADEPA. Ce dernier portera sur la thématique « *Social, environnemental, médico-social : lancez-vous dans la RSE !* ». Dans le cadre de ce congrès, le deuxième prix Millésim'ÂGE sera décerné.

